

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : girard-annelaurie-cssbj-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/8e0429092e026ade60166092>

Date d'obtention : 2026-06-19 17:52:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode est très structurée et bien encadrée, ce qui apporte beaucoup de clarté dans les interventions. La collaboration entre les intervenants, le DPCP et le service de police est aussi un élément important, car elle permet une meilleure coordination et une vision commune des situations. Cela donne un cadre solide et rassurant pour intervenir de façon cohérente.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation représente une approche novatrice qui va influencer positivement mes interventions. Le fait que tout soit bien balisé et encadré va me permettre de me sentir plus outillée et sécurisée dans ma pratique. Cela rendra mes interventions plus faciles, plus structurées et surtout plus aidantes auprès des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à distinguer les actes impulsifs des actes malveillants afin d'adapter mes interventions de manière juste. Je garderai en tête qu'il y a des rôles différents à respecter et que nous ne sommes pas des policiers, même si nous avons une part d'intervention à assumer. Cela m'aidera à mieux cibler mes actions tout en collaborant de façon appropriée avec les autorités lorsque nécessaire.

ET NE JAMAIS REGARDER LES PHOTOS/VIDEOS.